

Cotisation SAPCO 2023

Cette partie accompagne votre règlement à l'ordre du SAPCO : à remettre ou à envoyer à notre Trésorière : GRASSET Stéphanie 11 rue des Marronniers, Nouzières, 86170 VOUZAILLES.

Nom, Prénom :

.....

Adresse :

.....

.....

Email :

.....

Tel :

.....

ADHÈRE POUR L'ANNÉE 2023 AU SAPCO, EN QUALITÉ DE :

	Montant unitaire	Cocher la/les case(s) concernée(s)
Membre de droit	150€	
Pluri-actif	110€	
Conjoint/ conjointe	75€	
Exploitant en difficulté passagère ; installé récemment ; retraité	75€	

COTISATION contrat groupe **CITEO*** Nb de ruches *0,05€ =

TOTAL à payer :

**** L'adhésion à un éco-organisme est une obligation légale pour les apiculteurs qui conditionnent leur miel en pot. Adhésion au contrat groupe facultative mais plus avantageuse qu'une adhésion directe.***

Pour mémoire, l'adhésion au SAPCO inclut automatiquement et obligatoirement l'adhésion à la FFAP (Fédération Française des Apiculteurs Professionnels).
Le justificatif CITEO est à demander directement à contact@apipro-ffap.fr après encaissements validés au SAPCO.

Seules les adhésions CITEO reçues avant le 15 avril 2023 seront pris en compte.

si tu désires un justificatif comptable, remplir la partie dessous, à faire signer par notre trésorière GRASSET Stéphanie, par exemple lors de notre prochaine AG du 28/03/2023, sinon la lui envoyer en n'omettant pas d'ajouter une enveloppe pré-adressée et timbrée.

Syndicat des Apiculteurs Professionnels du Centre et de l'Ouest

Siège social : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

Avenue Joxé - 49000 - ANGERS

COTISATION AU SAPCO - ANNEE 2023

Je soussignée GRASSET Stéphanie, trésorière, atteste avoir reçu la cotisation SAPCO 2023 de la part de :

Nom, Prénom :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

En tant que :

- Membre de droit : 150 €
- Pluri-actif : 110 €
- Conjoint ou Conjointe : ajouter 75 €
- Exploitant en difficulté passagère ; installé récemment ; retraité : 75 €

La Trésorière, Stéphanie GRASSET.

Le2023